

Le budget de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 2024 est structuré autour du **projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »**, avec les **3 piliers** de l'action de la collectivité et le socle des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.



Une communauté humaine...

UN TERRITOIRE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE TOUTES SES COMMUNES



réactive au climat...

UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



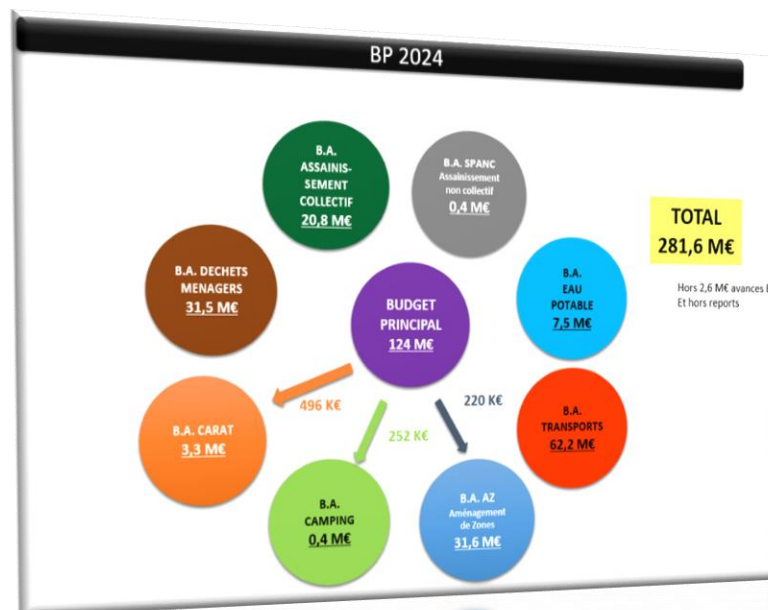
créatrice de richesses et d'emplois.

UN TERRITOIRE QUI CRÉE DES EMPLOIS

**Répondre aux besoins de tous ses habitants, créer des emplois et être un moteur de la transition écologique tels sont nos objectifs en commun.**

Le vote du Budget primitif contient également un enjeu de stratégie financière vertueuse permettant de **consolider l'épargne** pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Le budget de GrandAngoulême se compose d'un **budget principal** et de **huit budgets annexes**.



## La fiscalité

Pour 2024, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont ainsi restés identiques depuis 2017 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

**Pour le financement des ordures ménagères**, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM est de 10,30 % sur la totalité du territoire.

**Pour le financement de la Mobilité**, la collectivité prélève le versement mobilité (VM). Après une période de lissage, le taux appliqué sur les 38 communes de GrandAngoulême est harmonisé à 1,70 % depuis 2022.

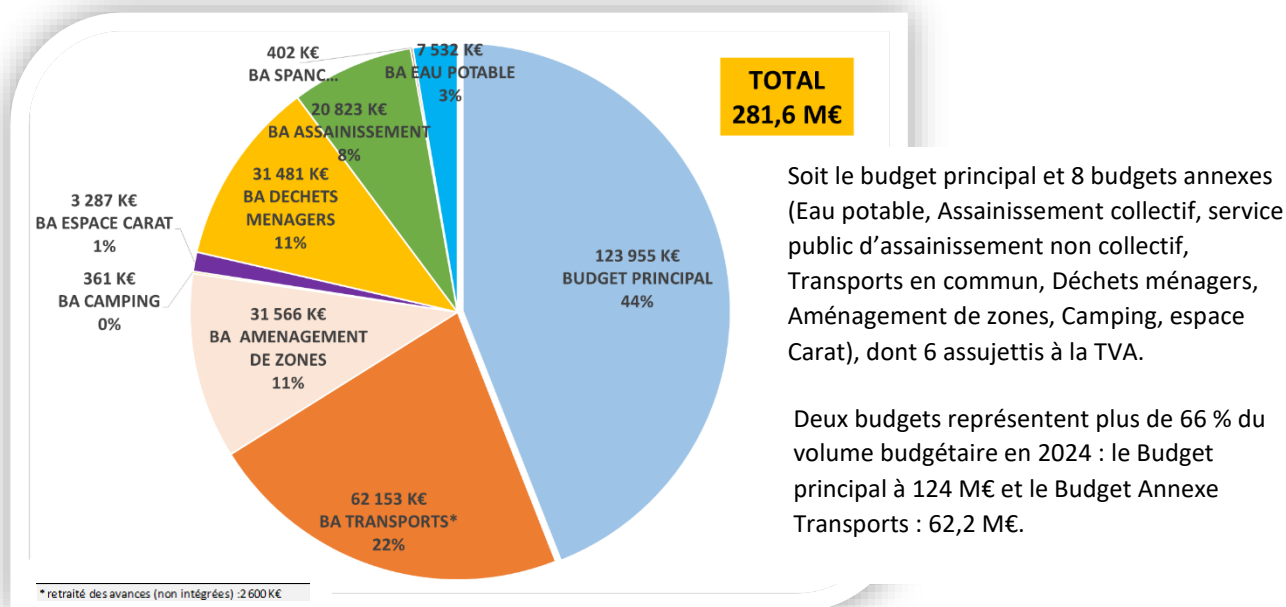
**A noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 450 450 €, montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence ainsi que de la mise en cohésion exercée par GrandAngoulême.

**En 2024, les recettes fiscales continuent d'être impactées par différentes réformes :**

- la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THRP) dès 2021 au niveau local, compensée par une fraction de TVA nationale versée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme GrandAngoulême ;
- la **mise en œuvre de la réforme des impôts de production** avec :
  - un abattement de 50 % des bases taxables accordé aux établissements industriels, avec une compensation par l'Etat mais la perte d'une partie de la dynamique
  - - la suppression de la CVAE en deux ans pour les entreprises mais avec effet immédiat pour les collectivités, avec une compensation sous forme d'une nouvelle fraction de TVA nationale à compter de 2023.

## Le budget primitif 2024

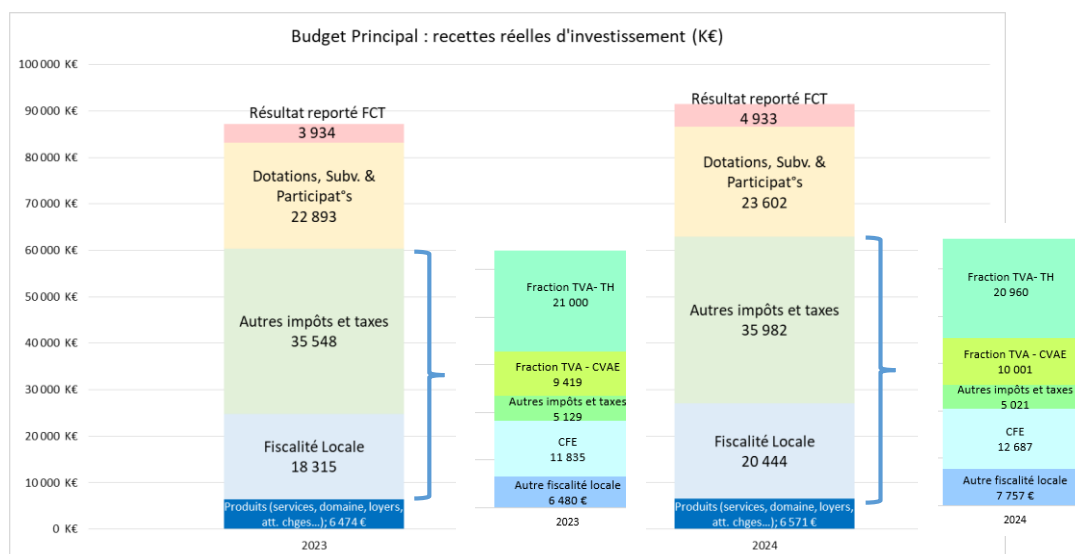
Le budget de GrandAngoulême est composé de 9 budgets au total pour un volume budgétaire global de 281,6 M€ :



### Le budget principal

Le budget principal 2024 s'établit, en opérations réelles en dépenses, à 112,1 M€, dont 80,7 M€ soit 72 % en section de fonctionnement et 31,4 M€ soit 28 % en section d'investissement.

**Les recettes réelles de fonctionnement** (hors résultat antérieur) s'élèvent à 85 598,8 K€ pour 2024, en augmentation de + 4 % par rapport au BP 2023. Cette évolution est le résultat pour l'essentiel de l'évolution de la fiscalité dans son ensemble (+4,8 %) entraînée par la fiscalité locale (+11,6 %) avec la progression de 43,8 % du financement des dépenses de fonctionnement de la mobilité par le VM, de 7% de la CFE et de 6 % de la fraction TVA en compensation de la CVAE.

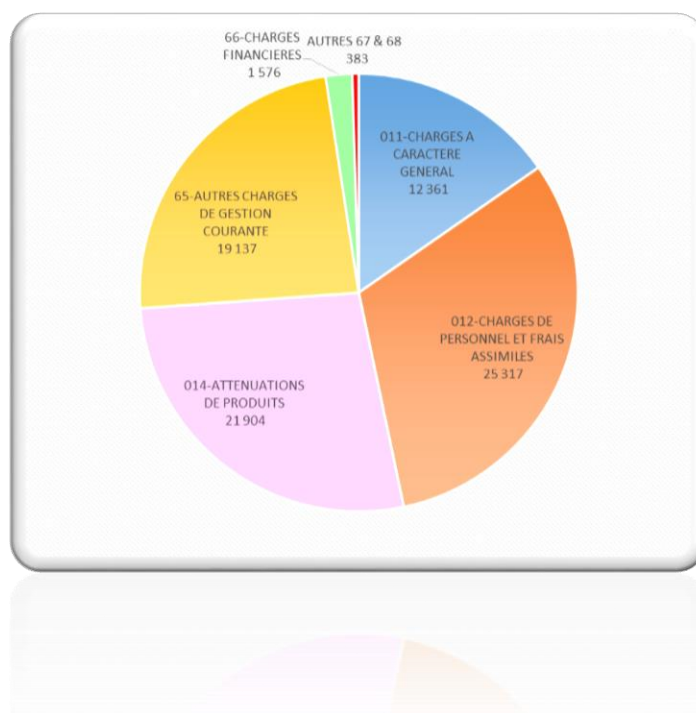


Les ressources de l'agglomération (hors résultat reporté) se concentrent sur les recettes fiscales (65,2 %) et les dotations (27,3 %). Le solde est essentiellement constitué des produits des services, des loyers et des refacturations (7,6 %). A noter que la fiscalité locale représente 23,6 % suite à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et son remplacement par une fraction compensatoire évaluée à la moyenne de la CVAE des années 2020 à 2023 à laquelle s'ajoute une part de dynamique de son évolution, l'ensemble étant évalué à 10 M€ au stade du budget primitif.

#### Chiffres clés :

- L'origine de la fiscalité peut se décliner ainsi après retraitement des dotations et des types de fiscalité: Fiscalité économique : **38,2 M€** (+ 9,9 % par rapport au BP 2023) et Fiscalité ménages : **23,4 M€** (+ 0,5 % par rapport au BP 2023)
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 14,3 M€
- Produit des services (hors refacturations internes) : 3,2 M€, dont 1,3 M€ pour Nautilus
- Locations de la gestion immobilière : 1,5 M€

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (hors reports de fonctionnement) s'élèvent à 80 878 K€ pour 2024, en augmentation de 4,3 % par rapport au BP 2023.



#### Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 12 361 K€, en augmentation de 8,8 % par rapport au BP 2023, témoignant des tensions inflationnistes (remboursement de frais, fournitures, entretien, alimentation), de volonté de réduction de risques (gardiennage, adhésions, honoraires) et du déploiement des feuilles de route politiques.

- les charges de personnel s'établissent à 25 317 K€, en augmentation de 1 145 K€ et de 4,7% par rapport au BP 2023, sous l'effet de facteurs exogènes (revalorisations du SMIC, révisions grilles indiciaires catégorie C, variation du point d'indice) et endogènes (effet en année pleine des créations de postes). A noter toutefois qu'une partie de ces dépenses font l'objet de refacturations, soit directement (services communs), soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements.

- les atténuations de produits s'établissent à 21 904 K€, en progression de 0,5 % par rapport au BP 2023. A noter qu'au-delà des attributions de compensation (fiscalité reversée aux communes), la Dotation de Solidarité Communautaire est en hausse en corrélation avec l'évolution des recettes fiscales.

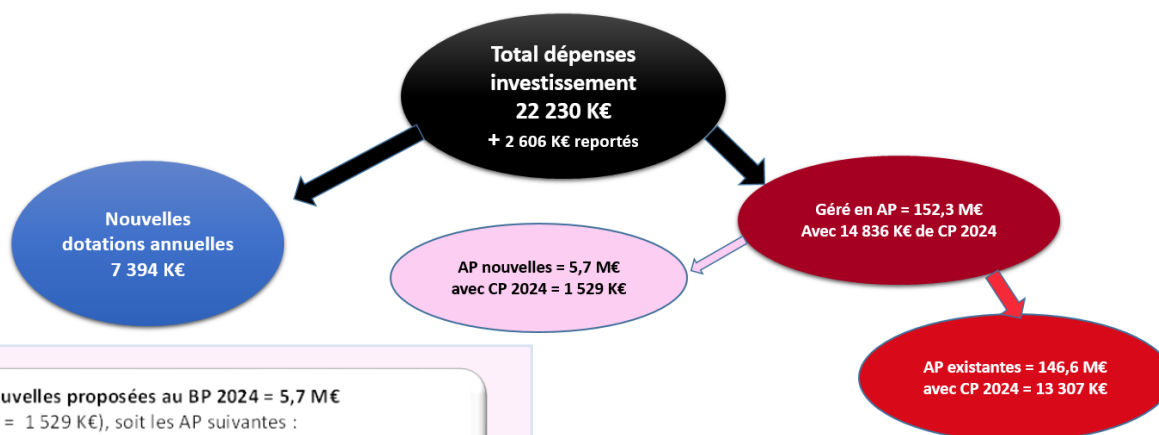
- les autres charges de gestion courante s'établissent à 19 137 K€, en augmentation de 3,9 % par rapport au BP 2023. Ce chapitre regroupe les contributions statutaires obligatoires à divers organismes de regroupements et syndicats mixtes (SDIS, SMAC, SMPI, SMAPE,...), les subventions aux budgets annexes Aménagement de Zone, Camping et Carat, à la régie de La Nef, au fonctionnement de l'assemblée ainsi qu'un ensemble de subventions relatives aux compétences exercées par GrandAngoulême et pour lesquelles les enveloppes de crédits de 2023 ont été reconduites.

- les charges financières s'élèvent à 1,6 M€ soit une hausse de 12,6 % par rapport au BP 2023.

**Les dépenses d'investissement (avec reports et hors résultat reporté) s'établissent à 24 832,2 K€, hors remboursement du capital de la dette.**

Chiffres clés :

### Budget Principal – Les dépenses d'investissement



#### 11 AP nouvelles proposées au BP 2024 = 5,7 M€

(CP 2024 = 1 529 K€), soit les AP suivantes :

3 AP d'amorce :

- Stade Camille –Lebon de 150 K€
- Requalification des zones pour 40 K€.
- Devenir des bâtiments des crèches GA : 40 K€

Les 8 autres :

- Grand projet port l'Houmeau : 800 K€
- Halte vélo de Fleurac : 180 K€
- Panneaux photovoltaïques : 1 405 K€
- Rénovation du bâtiment du SMAC : 1 200 K€
- Nouveau bâtiment DEP : 1 920 K€
- Fonds de Concours exceptionnel sport de raquettes : 250 K€
- Outil numérique Pays d'Art et d'histoire : 115 K€
- Fonds de Concours projets crèches et Maisons d'Assistants Maternels : 300 K€

TOTAL PPI du BUDGET PRINCIPAL	AP 2024	CP 2024
CYCLE DE L'EAU	3 914,85 K€	413,29 K€
DEV. ECO.	4 926,59 K€	1 213,92 K€
ENVIRONNEMENT	2 200,00 K€	930,00 K€
EQ STRUCT CULTURELS	43 747,80 K€	1 026,60 K€
EQ STRUCT SPORTIFS	7 023,12 K€	644,55 K€
GRANDS PROJETS	17 793,00 K€	1 678,48 K€
INFORMATISATION & PO NUMERIQUE	3 493,00 K€	1 005,71 K€
PATRIMOINE	5 355,40 K€	1 129,80 K€
PLANIFICATION	2 770,00 K€	814,48 K€
PLH 14 -20	8 502,41 K€	361,20 K€
PLH 20-25	13 850,10 K€	2 133,77 K€
TOURISME	2 480,00 K€	170,00 K€
TRANSPORTS - MOBILITE	30 880,70 K€	2 088,99 K€
VOIRIES ZONES CO. INDUS. & ART.	5 387,75 K€	1 225,22 K€
<b>Total BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>152 324,71 K€</b>	<b>14 836,02 K€</b>

Elles comprennent **des crédits gérés en pluriannualité** pour 14 836 K€ et sous forme de simples dotations pour 7 393,7 K€ ainsi que 2 605,6 K€ de reports de 2023 sur 2024.

De nouvelles autorisations de programme sont créées au budget 2024 avec une étude sur la requalification des zones, la rénovation du bâtiment du Syndicat Mixte des Aéroports de Charente, des fonds de concours pour l'éclairage de proximité du Stade Camille Lebon, pour les sports de raquettes et pour les projets de crèches et de maison d'assistants maternels des communes, une halte vélo à Fleurac, des installations photovoltaïques, un outil numérique pour le Pays d'Art et d'Histoire et un nouveau bâtiment pour la direction des espaces publics.

AP existantes

Les montants les plus importants en 2024 seront consacrés à l'habitat : fin du PLH 2014-2020, poursuite du PLH 2020-2025 et actions hors PLH dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la Ville. Il convient de rajouter le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2) dans lequel est engagé GrandAngoulême pour les quartiers de Bel Air Grand Font à Angoulême et de l'Étang des Moines à La Couronne. La compétence mobilité s'exerce avec les engagements pris avec la fin des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) d'Angoulême et du sud angoumois et la mobilisation budgétaire pour réaliser le schéma cyclable. Une attention particulière est portée aux différentes zones communautaires avec les travaux de voiries ou l'amélioration énergétique de l'éclairage public des zones. Des interventions économiques sont programmées pour développer l'enseignement supérieur (EESI et IUT), l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, l'aide à l'immobilier d'entreprises, la recapitalisation de la SAEML Territoire Charente pour la création d'une filiale immobilière. Après le décalage engendré par la cyber-attaque subie dans le courant de l'année 2023, il est prévu de reprendre le programme d'informatisation de l'Agglomération et des services communs. Sont inscrits des travaux sur bâtiments culturels (Conservatoire pour l'annexe comme pour la réhabilitation du site place Henri Dunant et accompagnement des travaux de la salle de musiques actuelles La NEF) ou sportifs (Nautilus pour la chaufferie, le groupe froid et les réhabilitations de toiture et de murs, réceptif du Club House pour le stade d'athlétisme).

Les 7 394 K€ de dotations d'investissement se décomposent en :

- **subventions d'équipement** pour 2 264 K€ dont les bénéficiaires sont :
  - les Communes pour 1622 K€
    - 838,6 K€ d'attribution de compensation
    - 797,7 K€ de fonds de concours:
      - Au titre de la solidarité : 223,5 K€
      - Au titre du commerce 120 K€ (derniers commerce et remontées des communes)
      - Accompagnement des projets de renaturation et d'adaptation aux changements climatiques: 25 K€
      - Pour des équipements sportifs : 280 K€
      - Pour des équipements culturels : 75 K€
      - Pour la restauration du « patrimoine vernaculaire » : 60 K€
      - Autre : 14,3 K€
  - Le Conseil Départemental : Participation aire de Covoiturage : 40 K€
  - Les partenaires
    - 300 K€ pour le SMPI,
    - 63,2 K€ pour le SMAPE
    - 10 K€ pour l'OTPA - achat logiciel pour tourisme d'affaires,
  - Les entreprises – programme de subventions ADEL TPE pour 189,5 K€,
  - La SNCF - Modernisation Angoulême Saintes : 25 K€
- **études à mener** pour 309,9 K€ (60 K€ de schéma cyclable, 120 K€ pour le commerce (révision du RLPI 25 K€ et ZE Chantemerle 95 K€), 21 K€ pour la zone des 3 Chênes, 30,4 K€ A'Urba sur stratégie reconquête des friches, 10 K€ pour Nautilus, 31 K€ pour l'Alpha, 37,5 K€ pour les autres bâtiments de l'agglomération)
- **logiciels** 303,6 K€ dont 211 K€ au titre de la reconstruction après la cyberattaque
- 16 K€ concernent des acquisitions de **parts sociales** dans Fabri KWatt,
- un solde de 4 500,1 K€ concerne des **acquisitions et des travaux** (dont 2 296,7 K€ sont destinés à la maintenance du patrimoine avec 620 K€ de gestion immobilière, dont 617 K€ pour les espaces publics, 110 K€ pour l'achat d'un camion et d'une voiture, 125 K€ d'eaux pluviales, 206 K€ destinés à l'Alpha ou 165,5 K€ à Nautilus ou 90 K€ au conservatoire, 313 K€ au titre de la stratégie foncière (avec 200 K€ de gestion immobilière) auxquels s'ajoutent 100 K€ en lien avec la transition écologique et 170 K€ pour l'informatique ).

Le remboursement du capital de la dette s'établit quant à lui à 3 848,4 K€ dont 193 K€ pour le PPP (partenariat public privé) du stade d'athlétisme.

- **les recettes d'investissement** hors emprunt s'élèvent à 16 532 K€, dont 6 054,5 K€ d'affectation de résultat 2023, 1 300 K€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA), 2 483,3 K€ de cessions immobilières et 6 161,1 K€ de subventions. Ces dernières correspondent à des cofinancements obtenus de partenaires (Europe, Etat, Région) sur des opérations d'investissement menées par GrandAngoulême et pour lesquelles des appels de fonds importants vont être réalisés.

Pour équilibrer l'ensemble, une **autorisation d'emprunt est inscrite pour 9 873 K€**, dont 600 K€ d'emprunt reporté de 2023.

**Zoom sur les inscriptions de crédits des équipements de GrandAngoulême (toutes sections confondues reports y compris)**



Les grands équipements	DEPENSES	RECETTES
NAUTILIS	6 009 054,65 €	1 998 834,50 €
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	4 288 041,05 €	356 600,00 €
L'ALPHA	2 825 958,67 €	21 680,00 €
CRECHES	1 789 073,76 €	1 025 990,00 €
ECOLE D'ARTS	858 818,72 €	100 900,00 €
ALSH ALVEOLE (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	724 545,25 €	234 828,00 €
STADE D'ATHLETISME	923 392,98 €	35 600,00 €

## Dette

L'encours de dette global de GrandAngoulême au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 103 M€, tous budgets confondus. Cet encours, contracté auprès d'un large panel de prêteurs, ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 2,47 % essentiellement constitué de taux fixe.



Hors emprunt nouveaux, l'annuité prévisionnelle globale de la dette est de 10,61 M€ (7,76 M€ de remboursement de capital et 2,85 M€ d'intérêts).

En 2024, et comme chaque année, un nouvel emprunt ne sera appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelle des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

## Le budget annexe aménagement de zones d'activité

Ce budget concerne les zones d'activité aménagées ou en cours d'aménagement (stock initial de 8,1 M€), soit les zones Les Rentes (Mouthiers sur Boème), PESA Les Carrières (Roulet Saint Estèphe), Molines Sud (Angoulême), Euratlantic 1, 2 et 3 (Fléac et Saint Yrieix), Bel Air (L'Isle d'Espagnac) et l'extension de la ZA de la Loge (Brie) qui devrait être lancée cette année.

Des acquisitions et des aménagements sont envisagés au cours de l'année pour 218 K€ : 133 K€ sur Euratlantic 3 et 85 K€ pour le début de l'aménagement avec l'acquisition de terrains sur de la ZA de la Loge.

## Le budget annexe du Camping

Les dépenses réelles de fonctionnement du camping s'élèvent à 138 K€ et 12 K€ d'investissements réels.

Il s'agit de dépenses devant permettre d'assurer le début de l'exercice 2024 avant clôture du budget. En effet la compétence facultative « camping communautaire » est désormais abandonnée. Ce bien immobilier a donné lieu à désaffectation du domaine public. Intégré au domaine privé de GrandAngoulême, il fait l'objet d'un bail commercial avec un opérateur privé, qui doit débiter dès le second trimestre. Ce budget a donc vocation à être rapidement clôturé et constitue un budget de transition. L'ensemble des résultats et des éléments de passif et d'actif devra faire l'objet d'une réintégration dans le budget principal au titre de la gestion immobilière.

## Le budget annexe de l'espace Carat

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'espace Carat s'établissent à 1 331,8 K€.

Les recettes propres de la structure sont de 1 081 K€ (location de salle, bar et vente de spectacle et redevance des ombrières photovoltaïques du parking).



Ce budget est équilibré au final par une recette exceptionnelle en provenance du budget principal, qui s'établit à 496 K€ soit d'un niveau proche de celui de l'an dernier (+17K€).

Des dépenses d'équipements sont inscrites à hauteur de 1 084 K€, dont 113,6 K€ reportés de 2023. Sont notamment programmés les acquisitions de matériels de lutte contre l'incendie, des mises aux normes électriques, la sécurisation du parvis, un aménagement du parking, des panneaux de stands, une batterie de condensateurs, un vidéoprojecteur, des remplacements d'éclairage, le réaménagement du bar et du vestiaire de l'accueil.

## **Le budget annexe Transports**

Ce budget retrace l'activité de transports de personnes.

Il s'établit à 45,3 M€ en section de fonctionnement dont 30 M€ de dépenses réelles :

- 26 148,6 K€ au titre des charges courantes, dont 23 700 K€ pour le forfait de charges versé à la STGA pour le fonctionnement du réseau Möbius, 420 K€ pour la DSP TransDev, 1 028 K€ pour l'organisation des transports scolaires et 228 K€ au titre de l'entretien de la voirie et de la propreté urbaine des axes du BHNS.

- 2 411,6 K€ au titre des subventions et participations dont : 649,5 K€ pour le reversement au BP pour la mobilité complété d'une provision de 1 000 K€ pour les financements à venir des opérations d'investissement de la mobilité, 365 K€ de subvention à Mouvibus qui prend en charge désormais les déplacements vers les ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), 200,5 K€ de participation aux communes autorités organisatrices de transport de second rang (AOT2) pour des transports scolaires vers les écoles primaires et maternelles, 61,3 K€ pour la politique d'intermodalité par le biais du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités et 75 K€ au titre de la participation de GrandAngoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine à Angoulême.

- 728 K€ concernent les charges salariales

- et 15 337 K€ d'opérations d'ordre (amortissements et virement)

En investissement, 19 433 K€ de dépenses réelles sont inscrites, en plus des 340 K€ d'opérations d'ordre et des 1 710 K€ de remboursement de capital :

- 300 K€ pour les travaux du BHNS (solde de la phase 1)
- 3 643 K€ pour les travaux du BHNS (phase 2)
- 330 K€ pour le schéma d'accessibilité
- 181,6 K€ pour la modernisation du réseau
- 552 K€ de vélos
- 2 640 K€ pour le verdissement de la flotte et l'acquisition de bus électriques et d'infrastructures de recharges
- 1 247 K€ pour les dotations annuelles (moteurs, boites de vitesse, portique de lavage et équipement de supervision de trafic)
- 2 600 K€ pour les avances notamment à la SPL GAMA à laquelle est déléguée la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre d'opérations
- 5 600 K€ pour la part d'autofinancement de la PPI en cours

Ce budget est financé grâce :

- au versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 24,1 M€
- aux recettes des usagers du service de transport pour 4 530 K€
- la dotation générale de décentralisation pour 2 238 K€
- une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 1 324 K€

Le solde est financé par la reprise des résultats antérieurs.

## Le budget annexe Déchets ménagers

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024 des déchets ménagers s'établissent à 21 002 K€, en augmentation de 3,1 % par rapport au BP 2023, notamment sous l'effet de l'augmentation du carburant +11,4 % (+222,5 K€).

A noter cette année la diminution de la participation au syndicat mixte CALITOM pour le coût du traitement qui s'établit à 5 938 K€, en lien avec une diminution des volumes d'ordures sur le périmètre de GrandAngoulême. La participation est toutefois en hausse de + 131 % depuis 2017, cette augmentation de l'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets demeurant sous le triple impact de la baisse du coût de rachat de la tonne en matière de collecte sélective, de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de l'augmentation du prix de l'enfouissement de la tonne d'ordures ménagères.

En investissement, 6,6 M€ de dépenses d'équipements sont programmés dont 4 289,5 K€ au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (300 K€ pour le nouvel atelier mécanique, 1 820,3 K€ d'acquisitions de véhicules en plus des 760 K€ destiné au verdissement de la flotte de porteurs, 856,7 K€ pour des bornes à déchets, 200 K€ pour des colonnes enterrées, 272,5 K€ de restructuration du site de l'ex usine d'incinération (UIOM) et 80 K€ pour les déchetteries), auxquels s'ajoutent 2 016,8 K€ dont 500 K€ pour des acquisitions diverses (dont : bacs, cubos, conteneurs, caissons...), 100 K€ d'installation de voiries et réseaux, 287 K€ de mises aux normes et de protections de bâtiments, 60 K€ pour l'aménagement de terrains, 281 K€ de matériel de bureau et d'informatique, 140 K€ de subventions d'équipements (80K€ pour la poursuite du programme colonnes grands ensemble et 60 K€ pour les aires de dépôts de branchage dans les communes), 53 K€ de logiciels et 550 K€ de travaux dont 50 K€ pour le « lieu partagé ».

**L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à un taux unique harmonisé de 10,30 % sur l'ensemble du territoire pour un produit estimé à 19,09 M€, ainsi que par le produit de la redevance spéciale.**

## Le budget annexe de l'assainissement collectif

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 9 120 K€, en hausse de 7,3 % par rapport au BP 2023. Les charges à caractère général sont en hausse de 7,9 %, dûe pour l'essentiel à la progression du prix de l'énergie sur ce budget au caractère électrosensible : les charges d'électricité représentent ainsi une part très substantielle des dépenses de ce budget.

Le programme d'investissement s'établit à près de 4 928 K€ (dont 371,7 K€ reportés) et concerne pour les crédits nouveaux :

- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages : 2 150 K€
- l'acquisition de véhicules pour 80 K€
- le schéma directeur d'assainissement pour 92,6 K€.
- la création d'un 3<sup>ème</sup> surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil pour 367 K€
- et 1 867 K€ de dotations concernant des travaux d'entretien et de réhabilitation sur le patrimoine existant, quelques aménagements ou réfections de voirie nécessaires suite aux travaux de canalisations ainsi que le renouvellement et le gros entretien des équipements d'assainissement (pompes, cuves, disjoncteurs, potences, armoires, variateurs, surpresseur, etc...).

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 9,5 M€, par la taxe de raccordement pour 700 K€, le résultat reporté 2023 et l'emprunt pour 2 541 K€.

## **Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement hors reports s'établissent à 373,8 K€, en augmentation de 14 K€ par rapport au BP 2023. En investissement, 14 K€ de crédits nouveaux sont destinés à l'achat d'une deuxième caméra portable avec batterie qui n'avait pu être engagé l'an dernier, de photographies aériennes et de mobiliers de bureau pour accueillir les agents du service. Sont également reportés 40,6 K€ pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour un total attendu de 330 K€ ainsi que par la reprise des résultats antérieurs.

## **Le budget de l'eau potable**

La gestion de l'eau potable est déléguée à différents opérateurs sur le territoire, dont la SPL SEMEA, en charge de l'exploitation du service et du recouvrement des redevances.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 232 K€, en hausse de 85 K€ par rapport au BP 2023.

Le programme d'investissement s'établit à 3 212 K€ et comprend cette année 1,9 M€ au titre de l'opération de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 1,1 M€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable y compris les inscriptions du schéma directeur de l'eau potable.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2 766 K€, en réduction par rapport à la prévision 2023 mais en hausse par rapport au réalisé, l'affectation du résultat antérieur et par une autorisation d'emprunt de 963 K€.